

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2007 - Convocation du 19/09/2007
Compte rendu affiché le : 05/10/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	21

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : M. BOUREZG (pouvoir à Mlle MILLET); M. POINT (pouvoir à M. GONDELAUD); M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés : Mme PERRIN; Mme BERRA; M. FORGET

Absents : M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme ZULI; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Travaux Nymphée : demande de subvention

Un défaut sérieux d'étanchéité du Nymphée, monument historique de très grande valeur patrimoniale, risque de compromettre la pérennité de l'ouvrage.

Après examen et accord des services spécialisés de l'Etat, la décision de réaliser une opération de reprise des réseaux supérieurs d'écoulement des eaux a été prise.

Ces travaux de couverture (fronton, terrasse, mur de terrasse) s'élèvent à 18 946.09 € T.T.C. Au vu de la caractéristique de cet édifice, une subvention peut être accordée par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE le projet de réfection du Nymphée d'Ombreval comme présenté,**
- **APPROUVE le plan de financement des travaux comme expliqué ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État auprès du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône,**
- **DIT que les crédits nécessaires à l'application de la présente décision sont prévus au Budget Primitif.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 septembre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 10/10/2007
Publication ou affichage du 10/10/2007
Paul LAFFLY,
Maire.